

Formation

Délégation de services et Management des contrats de Partenariat Privé-Public (PPP)

Référence : POL 07

Durée¹ :

Période :

Type de formation : *Inter-Entreprise*

Lieu : INTERNALE CONSULTING-CASABLANCA (MAROC)

Prix et modalités de paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du justificatif du règlement des frais de participation, par virement à l'ordre de :
INTERNALE CONSULTING, Coordonnées bancaires :

Attijariwafabank SUCC. YACOUB EL MANSOUR

Code Banque	Code Ville	Référence du Compte	Clé de contrôle	Code SWIFT
007	780	00 01155000001141	80	BCMAMAMC

Prix/ Participant comprenant :

Les frais de formation, les frais relatifs aux supports de formation
· Les pauses café, pendant toute la durée de la formation, le transport de l'aéroport au lieu de résidence et du lieu de résidence à l'aéroport en fin de formation

Avantages:

- ✦ **Chaque participant reçoit un PC Portable à l'issue de la formation.**
- ✦ **Le Petit déjeuner**
- ✦ **Appuis à la restauration**
- ✦ **le transfert vers le lieu de formation pendant toute la durée de la formation**
- ✦ **Une Clé USB pour le stockage de vos données**
- ✦ **Une Carte SIM**



¹ Le volume Horaire est étalé sur le nombre de semaines indiqué

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✚ Comprendre l'intérêt des partenariats public-privé (PPP) et choisir le modèle adapté à chaque situation ;
- ✚ Favoriser l'émergence des PPP grâce à un cadre législatif et réglementaire adapté ;
- ✚ Distinguer les contrats de Partenariat Public Privé (PPP) des autres contrats
- ✚ Choisir, planifier, et exécuter un contrat de Partenariat Public Privé (PPP) ;
- ✚ Choisir le meilleur partenaire en toute transparence dans le cadre des contrats de PPP ;
- ✚ Tirer profit des politiques incitatives mises en place par les bailleurs de fonds pour le développement de PPP ;
- ✚ Identifier les risques liés aux contrats de Partenariat Public Privé.

PUBLIC CIBLE

- ❑ Responsables de la commande publique, responsables juridiques et financiers, responsables de projets et d'opérations.
- ❑ Toute personne dont la fonction exige une bonne connaissance des fondamentaux du contrat de Partenariat Public Privé (PPP).

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques et/ou d'études de cas.
- Etude d'un modèle de PPP présenté par le formateur permettant à aux apprenants d'identifier les différentes clauses clés.
- Ateliers pratiques avec des cas pratiques.
- Chaque participant ressort de la formation avec son plan d'action personnel, pour faciliter la mise en œuvre des capacités acquises au cours de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION

Définir le contrat de partenariat public privé :

- Une notion communautaire
- Conditions de recours au PPP

Distinguer les PPP des autres contrats publics :

- Les conventions comportant une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) ;
- Les conventions liées à une Opération d'Intérêt National (OIN)
- Les baux emphytéotiques administratifs (BEA) ;

Présentation des différents partenaires : Droits et obligations :

- Le consortium
- Les sous-traitants
- L'établissement financier
- Les cotraitants

Appréhender la procédure de passation du PPP :

- Procédure d'évaluation préalable
- Évaluation économique et financière
- Publicité et mise en concurrence
- Procédure négociée
- Attribution du contrat
- Contrôle juridictionnel

Établir des relations contractuelles fiables et opérationnelles :

- Conditions de partage des risques
- Les modalités diverses
- Contrôles et sanction

- La cession de contrat

Exécution des PPP :

- Clauses du contrat de partenariat
- Financement et sûretés
- Dispositif relatif à la maîtrise d'ouvrage
- Litiges
- Dispositions fiscales

Dispositions budgétaires :

- La comptabilisation par le partenaire privé : l'interprétation de l'IFRIC
- La comptabilisation par l'autorité publique : problématique et réglementation

Dispense de l'assurance dommage

Opportunité du PPP :

- Respect du délai et des coûts
- Une qualité de gestion contractualisée
- Le recours à des solutions innovantes
- Permettre une exploitation innovante des équipements

Les risques intrinsèques au partenariat public-privé :

- Les risques financiers liés aux montages en PPP
- Les risques liés à l'impact budgétaire du PPP
- Les risques liés à la durée des contrats